

COMPTE-RENDU SESSION DU MERCREDI 27 AVRIL 2016

Le Conseil municipal dûment convoqué le 19.04.2016, s'est réuni en session ordinaire le mercredi vingt-sept avril 2016, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN, Mr RIVES.

Etait absent excusé : Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mr RADUJET.

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD

1) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ QUADRAN SAS POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'INEUIL ET DE MONTLOUIS AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Après délibération, le Conseil municipal émet, à l'unanimité des voix, un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien, constitué de 8 aérogénérateurs dont 2 sur la Commune d'Ineuil et 6 sur la Commune de Montlouis, présentée par la Société QUADRAN SAS. Cet avis a été motivé.

2) DÉCISION QUANT À L'OPPORTUNITÉ D'ACQUÉRIR DEUX PROPRIÉTÉS EN CENTRE BOURG, RÉFÉRENCES CADASTRALES, D'UNE PART AX 51, 64 A 67, ET, D'AUTRE PART, AX 53, 54, 63

A l'issue d'une réflexion menée depuis plusieurs mois, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de se porter acquéreur des biens contigus cadastrés AX n°51, 64 à 67 appartenant à la famille Mardon, et AX n°53, 54, 63 appartenant aux époux Paans Wouter. Ces acquisitions sont consenties aux prix respectifs de 28 000 euros et 15 000 euros, et, sous condition de la disponibilité de la parcelle AX n°51 soumise à un bail rural. Madame le Maire est autorisée à signer tous les actes à cet effet.

3) DÉCISIONS SUR TRAVAUX

- Ravalement du mur du cimetière, côté route de Morlac, et d'une partie du mur d'enceinte de la cour du presbytère : après étude des propositions reçues, le Conseil municipal retient, à l'unanimité des voix, les offres de Monsieur Massey Wilfried, pour respectivement 5 274 € et 2 893 € (pas de TVA).
- Reconstruction du mur de soutènement de la fosse de la Cure : le Conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Szczykala Jérôme d'un montant de 7 855,50 € HT – 9 426,60 € TTC.
- Travaux de voirie 2016 : le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Bordat pour la requalification de la voie communale des Brossats et une partie de la voie communale de Riaujoncs (départ de la RD 144 jusqu'à l'entrée de l'atelier Gillet) pour un montant total de 56 100 € HT – 67 320 € TTC.

4) FACTURATION DE LA MISE À DISPOSITION 2015 DES PARCELLES CADASTRÉES ZA 133 ET 129 EN PARTIE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, d'émettre un titre de recette d'un montant de 40 € à Monsieur Francis Baudon, en contrepartie de la mise à disposition des parcelles ZA 133 et 129 en partie, dont il a bénéficié au titre de l'année 2015.

5) DÉCISION SUR CONTRAT AIDÉ EN MATIÈRE DE PERSONNEL

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de poursuivre le partenariat avec Pôle emploi dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » pour l'emploi d'un agent d'entretien des espaces verts. Madame le Maire est autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier et à signer la convention afférente avec Pôle Emploi.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire indique que la Préfecture vient d'établir, par commune, la liste des immeubles sans propriétaire connu. Ids-Saint-Roch est concernée par la parcelle cadastrée ZA n°50, d'une superficie de 1460 m².
- Madame le Maire informe le Conseil municipal de la vacance du logement n°4, au 29/04/2016.
- Projet éolien : les travaux de sondage de sol sont en cours et devraient se terminer sous peu.
- Manifestations :
 - . le samedi 07 mai, de 9h30 à 12h00, une course cycliste, organisée par le Vélo Club Lignièreois, traversera le bourg de la commune. Un sens unique de circulation sera mis en place.
 - . la brocante de l'association UNC-AFN Ids-Saint-Roch/Touchay aura lieu le dimanche 12 juin en centre bourg, comme les années passées.
- Cérémonie du 8 mai : le rassemblement au monument aux morts aura lieu à 11 h 00 et sera suivi d'un vin d'honneur offert par la collectivité.

Affiché le 4 mai 2016

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**